

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR

CABINE DU MAIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

NGAMBE-TIKAR COUNCIL

MAYOR,S OFFICE

DECISION N° ⁰⁵...../D/RC/D-MK/C-NGT/CAB/2026 du 24 APR 2026 portant publication du résultat de l'avis d'appel d'offres N°005/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2026 du 10 février 2026 pour les travaux de construction de deux gares routières lot1 et lot2 dans la commune de Ngambé-Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR
(Autorité contractante)

- Vu** la Constitution,
Vu la loi n°92/007 du 14 aout 1992 portant code du travail au Cameroun,
Vu la loi 2002/003 du 19 avril 2002 portant code général des Impôts ;
Vu la loi 2018 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu la loi n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines disposition du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination des Préfets,
Vu l'arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commission Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Commune d'Arrondissement ;
Vu l'arrêté N°000260/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngambé-Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre
Vu l'avis d'appel d'offres N°005/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2026 du 10 février 2026 pour les travaux de construction de deux gares routières lot1 et lot2 dans la commune de Ngambé-Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre
Vu la lettre du président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du 23 avril 2026 portant proposition d'attribution ;

- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} Le soumissionnaire International Médical Consulting (IMC) est retenu pour les travaux de construction de deux gares routières lot1 et lot2 dans la commune de Ngambé-Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre, ainsi qu'il suit :

N ^o lot	Intitulé du projet	Soumissionnaire	Montant HT (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai
01	Construction de la gare routière ouest de Ngambé-Tikar	International Médical Consulting (IMC)	41.876.865	49.938.162	120 jours
02	Construction de la gare routière ouest de Ngambé-Tikar	International Médical Consulting (IMC)	41.876.865	49.938.162	120 jours

Article 2 : l'entreprise ETS International Médical Consulting (IMC) est invitée à se présenter dès publication de la présente décision et au plus tard les (07) jours qui suivent à la Mairie de Ngambé-Tikar pour l'établissement la lettre commande.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ngambé-Tikar, le 24 APR 2026

LE MAIRE
(Autorité contractante)

Ampliations :

- PREFET/MK ✓
- ARMP/YDE ✓
- DDMAP/MK
- DDTP/MK
- DDEPAT/Mbam et Kim
- INTERESSE
- CHRONO-ARCHIVES



Belinga Iyana Mathieu